



Maison de Justice et du Droit de Romans
5, Boulevard Gabriel Péri
26100 ROMANS



04.75.70.68.00

@ : mjd-romans-sur-isere@justice.fr

Ouverture au Public :

Lundi au vendredi matin de 8h30 à 12h

Lundi, mardi, jeudi de 13h à 17H30

Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30



Pour toutes interventions auprès d'une équipe de professionnels, d'une école, collège ou lycée sur toutes thématiques concernant l'accès au droit, la prévention des violences, l'organisation de la Justice, contacter la coordinatrice de la MJD

mjd-romans-sur-isere@justice.fr

MJD
Maison de Justice et du Droit



**La Maison de Justice et du Droit de Romans sur Isère
vous accueille et vous informe gratuitement.
Elle est un Service de la Justice**

Son rôle essentiel est de vous aider à faire appels aux acteurs de la justice pour régler les petits litiges civils au quotidien,

Trouver des médiations, conciliations et renseignements juridiques,

Informers, Orienter, Accompagner les victimes,

Guider chacun (e) vers les bonnes procédures.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

AVOCATS :

Droit général : le lundi, de 9h à 12h sans rendez-vous

Droit des enfants : un mercredi par mois, de 14h à 17h sans rendez-vous

Droit des victimes d'infractions pénales et violences conjugales :

un lundi par mois, de 9h à 12h sans rendez-vous

Droit des étrangers : un lundi par mois, de 9h à 12h sans rendez-vous

NOTAIRES : le 1^{er} lundi du mois, sur rendez- vous de 14h30 à 17h

HUISSIERS : le 2^{ème} vendredi du mois, sur rendez-vous de 14h à 17 h

REMAID Réconfort, Écoute, Médiation, Aide, Information sur les Droits
Bureau d'Aide aux Victimes Généraliste

les mardis de 8h30 à 11h / 13h30 à 17h sur rendez- vous au 04 75 55 39 34

Psychologue sur rendez-vous

CIDFF Centre d'information sur les droits des Femmes et des Familles
Bureau d'Aide aux Victimes Spécialisé violences conjugales et intrafamiliales

Sur rendez-vous les mardis matin de 9h à 12h et les mercredis après-midi de 14h à 17h30 et toute la semaine pour les urgences

Permanence au Commissariat de Police de Romans les jeudis matin sans rendez-vous de 9h à 12h

NOUVELLE PERMANENCE

Accès aux droits et Aide aux Démarches Administratives

Vendredi de 14h à 17h00 sur rendez-vous au 07.74.58.98.17
aide à la rédaction de courriers, constitution de dossiers papier / en ligne

AEMF : Accueil, Écoute, Médiation Familiale

Le 3^{ème} jeudi du mois, sans rendez-vous de 13h30 à 16h30

CHRYSALLIS : Administrateurs Ad Hoc sur rendez-vous,

Mandatés par un Juge pour représenter les mineurs victimes

UNAFAM :

Accueil des familles de malades psychiques confrontés à la justice pénale (sur rendez-vous)

DÉLÉGUÉS DU DÉFENSEUR DES DROITS :

Les mardis après-midi de 14h à 17h sans rendez-vous

Les mercredis matin de 10h à 12h sur rendez-vous pour le public en difficulté ou sous protection

Les vendredis sur rendez- vous de 10h à 12h et de 14h à 16h

Les délégués du Défenseur des Droits interviennent pour

- la défense des droits des usagers du service public (litiges avec une administration ou un service public),
- la protection des Droits des Enfants,
- la lutte contre les discriminations,
- la défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alertes.

CONCILIATEURS DE JUSTICE : les mardis et mercredis matins de 8h30 à 11h30 et mardi après-midi de 13h30 à 17h sans rendez-vous.

Les conciliateurs de Justice reçoivent les personnes qui ont des litiges privés. Exemples : entre voisins, entre propriétaires et locataires ou entre un particulier et un professionnel...

Si vous avez un litige de moins 5000 euros, il faut passer devant un conciliateur de justice avant d'aller au tribunal.

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation (sur convocation)

REMAID Contrôles Judiciaires et Médiations sociétales

AUDIENCES

- **DÉLÉGUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**
- **JUGE POUR ENFANT**
- **JUGE D'APPLICATION DES PEINES**

Pour savoir si une permanence sans RDV a bien lieu, appelez la MJD